LENS

Colloque

La violence conjugale à l'épreuve des mots

jeudi 02.12.2010 , 14:00, L'avenir de l'Artois

A l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'association Accueil 9 de Cœur a organisé un premier colloque nommé "la violence conjugale à l'épreuve des mots "

Une réunion dont l'objectif était d'exposer les réponses existantes en la matière dans la région, le département et plus particulièrement dans le secteur de Lens - Liévin. Quand on sait que neuf personnes du département ont perdu la vie l'an dernier des suites des violences de leur conjoint ou ex-conjoint, un nombre en augmentation et qui place le Pas-de-Calais en tête des départements comptabilisant le plus d'homicide au sein du couple.

Il est donc important de fédérer les moyens mais surtout de réaffirmer la nécessite de travailler en réseau autour des violences intra-conjugales. C'est la volonté affichée et plus particulièrement recherchée par Laurent Liotard dans sa nouvelle fonction de référent prévention et lutte contre les violences conjugales.

Ce colloque s'est tenu au sein de L'IUT de Lens sous l'égide de Pierre de Bousquet, préfet du Pas-de-Calais, de Brigitte Lamy, procureur du tribunal de Grande Instance de Béthune et de Guy Delcourt député maire de Lens.

Après le mot d'accueil de Marc Demanze, directeur de l'association "Accueil 9 de Cœur ", Guy Delcourt a prononcé un petit discours d'ouverture de la séance. S'appuyant sur sa fonction de maire et donc ses prérogatives d'officier de po lice judiciaire, il invite, incite les personnes victimes de tels maux à venir se confier au maire o u à ses adjoints qui sont capables d'apporter une solution, aux minima de les orienter. S'adressant aux différents intervenants il conclura « il faut que l'o n mette nos moyens en commun, et que l'on y mette les moyens financiers car la volonté je n'en doute pas est bien présente ».

Plus de 800 cas traités en 2009

Brigitte Lamy a ensuite introduit le débat présentant le cadre juridique et pénal. En terme de délinquance conjugale, 818 cas ont été traités en 2009 au parquet de Béthune. Un chiffre important sachant qu'il reste beaucoup de femmes, de personnes qui ne portent pas plainte.

La journée s'est poursuivie par l'intervention des nombreux intervenants, psychologues, thérapeutes familial ou conjugal, éducateurs qui ont présenté et débattu sur les grands thèmes tels l'accompagnement de la victime de violences conjugales et la prise en charge de l'auteur de comportements violents au sein du couple ou encore de l'accompagnement thérapeutique des couples à transactions violentes sans oublier l'enfant au cœur des violences conjugales.

Autant de situations encadrées par la loi, comme celle du 9 juillet 20 10 qui vise à faciliter le dépôt de plaintes par les femmes qui sont souvent freinées par la peur. L'une des "mesures phares "de cette loi est « l'ordonnance de protection» qui peut être délivrée par le juge aux affaires familiales et permet d'attester de la réalité des violences subies et de mettre en place, sans attendre, les mesures d'urgence comme éviction du conjoint violent, relogement "hors de portée "du conjoint en cas de départ du domicile conjugal. Il existe d'autres formes de violences outres conjugales elles peuvent être : psychologiques ou au travail. Quelque soit la violence, elle est inacceptable.

De l'amour à la mort ...

L'histoire commence toujours par de l'Amour, puis la victime est "isolée "par des critiques, harcèlements, pour qu'elle ne puisse plus penser ; puis il y a le « conditionnement » par la frappe, les coups tombent et à chaque fois qu'il y aura de la violence elle ne bougera plus, se ressent aussi la "dépendance "de l'un o u de l'autre envers l'autre. Une situation initiée par l'auteur certes mais entretenue et même appuyée par la victime elle-même, par sa peur, une condition appuyée aussi involontairement par l'entourage, "autorisée "par la société.

Si cette histoire vous ressemble il ne faut pas hésiter à parler. La parole, se confier à quelqu'un, est la seule issue à ce problème. Ne rien dire serait fatal.

Dans tous les cas victimes ou témoins en cas de danger immédiat : composer le 17 (police secours).

Claude ARRAULT